



# FACE A LA CRISE, FO PLAIDE POUR LA REDISTRIBUTION DES RICHESSES

**A** lors que les salariés subissent parfois durement les effets de la crise sanitaire, cette nouvelle édition du Spécial impôts pour 2021 présente les principaux changements intervenus lors de l'adoption des dernières lois de finances dont les mesures les plus emblématiques pour la fiscalité des ménages sont la baisse du barème de l'impôt sur le revenu 2020 sur les premières tranches ou la poursuite de l'exonération de la taxe d'habitation pour les 20% des ménages restants jusqu'à sa suppression totale pour tous les contribuables au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La France a dû faire face, comme tous les pays occidentaux, à la plus forte chute de son PIB en 2020 en temps de paix, affichant un recul de - 8,3% sur l'année et une chute inédite de - 13,5% au second trimestre 2020 pendant le premier confinement.

La question du niveau des finances publiques et de l'intervention de l'Etat dans ce contexte de crise sanitaire et économique a joué un rôle fondamental par la mise en place de stabilisateurs économiques visant à éviter la multiplication du nombre de faillites et l'augmentation du chômage (PGE,

activité partielle, FSE, report de cotisations et impôts...).

Mais Bercy souhaiterait déjà sortir au plus vite de cette politique du «quoi qu'il en coûte» et revenir rapidement à la surveillance étroite des finances publiques, le gouvernement ayant exclu toute augmentation des impôts, notamment ceux des plus aisés afin de compenser la baisse des recettes fiscales en 2020.

## Une fois la crise passée, un retour à l'austérité n'est pas écarté

A cet effet, la commission Arthuis a été mise en place afin d'engager une réflexion sur la dette et les finances publiques. Une fois la crise passée, reviendront les vieux réflexes sur la maîtrise des dépenses publiques et les stratégies de réduction du déficit et de la dette publique. Le risque d'un retour à l'austérité n'est pas écarté.

Sur la fiscalité des entreprises, la baisse de l'impôt sur les sociétés représentera un manque à gagner de 11 milliards d'euros pour les finances publiques d'ici 2022. La baisse des impôts de production d'un montant de vingt milliards d'euros d'ici 2022 décidée lors de la loi de finances 2021 constitue l'une

des mesures phare du plan de relance dans le prolongement de la politique de l'offre réaffirmée depuis 2017. Ces baisses d'impôts consenties aux entreprises sont sans commune mesure avec les augmentations d'impôts pesant depuis plus de dix ans sur les ménages, en particulier la hausse de la CSG et taxes indirectes (TVA, fiscalité environnementale, carburants, tabac...).

Or le gouvernement a largement négligé la relance par la consommation et le soutien aux salaires (revalorisation du Smic, point d'indice dans la fonction publique), comme celui des investissements publics dans des secteurs clés (santé, éducation, transition écologique) ou l'augmentation des minima sociaux pour les plus fragiles et notamment les jeunes.

Pour FO, il faut avant tout redéfinir des politiques de redistribution assises sur une réforme fiscale d'ampleur qui viserait à réhabiliter l'impôt progressif et son consentement tout en intégrant les nouveaux défis environnementaux mais également renforcer les services publics en écartant les politiques d'austérité budgétaire inefficaces et contreproductives menées notamment après la crise financière de 2008.